

## COMMUNE DE DEUXVILLE

### Enquête publique sur la révision du POS et sa transformation en PLU

Par arrêté n°10-2020 du 30 Septembre 2020

Le maire de Deuxville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU. A cet effet, monsieur Denis GRANDMOUGIN, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 25 jours à partir du vendredi 23 octobre 2020 à 14h et jusqu'au lundi 16 novembre 2020 à 19h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les mardi de 10h30 à 12h et jeudi de 16h30 à 18h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- \* Vendredi 23 octobre 2020 de 14h00 à 16h00.
- \* Samedi 7 novembre 2020 de 10h00 à 12h00
- \* Lundi 16 novembre 2020 de 17h00 à 19h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante :

<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54155.html>

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur (mairie de DEUXVILLE 3, rue de l'Eglise 54 370 DEUXVILLE) ou par courrier électronique adressé à : [pludeuxville1@orange.fr](mailto:pludeuxville1@orange.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier.

Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54155.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.